



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LÉON-SUR-L'ISLE

**Conseil Municipal de la Commune de St Léon sur l'Isle
Procès-verbal du conseil municipal
Du mercredi 29 juin 2022 à 20h30**

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 29 juin, le conseil municipal de la Commune de Saint-Léon-sur-l'Isle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie dans la salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur Gérard Saurin, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 juin 2022

PRESENTS : SAURIN Gérard, TARIS Joël, CELERIER Frédéric, RIDOIN Stéphane, BERTAUX Audric, BONHOMME Régis, REGONESI Benjamin, PRIGENT Jacky, Mmes BONNET Nicole, NAUDET Julie, NOUGEIN Marine, GARCIA Emilie, PEYROUNY Sandrine, DELAGE Sandra, COUDERC Vanessa

ONT DONNE PROCURATION : ZAUZERE Maïté à COUDERC Vanessa

CHAUMARD Laeticia à CELERIER Fred

MELOTTI Marc à SAURIN Gérard

ABSENT : QUEVAL Gérard

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, la séance est déclarée ouverte.

Monsieur REGONESI Benjamin est désigné secrétaire de séance.

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mai 2022

Adopté à l'unanimité

2/ Décision modificative n°3 – Virement de crédit

Ajournée

3/ Convention relative à l'implantation d'une signalisation d'information locale

Il est proposé à la signature une convention entre la CCIVS et la Mairie, pour refaire la signalisation des artisans et commerçants. Une partie des frais étant à la charge de la CCIVS, le reste à charge pour la commune s'élève à 2 750 euros.

Stéphane RIDOIN propose d'ajouter le château dans les bavettes du centre commercial. Sandrine PEYROUNY demande à ce que les indications des commerces soient modifiées pour y indiquer le commerce (boulangerie, fleuriste...) et non les appellations de ceux-ci, pour ne pas avoir à changer les bavettes en cas de reprise d'activité sous une autre appellation.

Stéphane RIDOIN indique que lors d'une réunion en début de mandat, la CCIVS avait indiqué pouvoir prendre à sa charge des panneaux sur la départementale. Gérard SAURIN indique qu'il va se renseigner sur cette possibilité.

Joël TARIS indique qu'une décision modificative au budget devra être prise au conseil municipal de septembre pour assumer cette dépense imprévue.

Adopté à l'unanimité.

4/ SDE 24 / Remplacement du foyer 0262 – Rue Nelson Mandela – Secteur 11

Par un courrier du 14 juin 2022, le SDE 24 informe la Mairie de la nécessité de remplacer un lampadaire suite à « renouvellement suite impossibilité dépannage ».

Le SDE 24 indique prendre à sa charge 35% de la somme HT estimée au total à 2925 euros TTC. Le reste à charge pour la commune s'élève donc à 1584,62 euros HT.

Stéphane RIDOIN demande si le remplacement se fera en LED. Gérard SAURIN consulte le dossier et lui indique que c'est le cas.

Joël TARIS indique que de la même manière que pour le point précédent, il faudra prévoir une décision modificative lors du prochain conseil.

5/ Redevance d'occupation du domaine public / GRDF

GRDF verse 728 euros à la commune pour occupation du domaine public.

Stéphane RIDOIN demande si le montant a augmenté du fait de l'inflation. Gérard SAURIN indique que c'est le cas, pour une augmentation de 200 euros.

Adopté à l'unanimité.

6/ Déclaration d'intention d'aliéner

2 dossiers

7/ Informations du maire

Il est porté à la connaissance du Conseil qu'une réflexion va devoir se mettre en place concernant les besoins courants en trésorerie municipale eu égard aux écarts de réception entre les dépenses et les recettes.

8/ Questions diverses

- Benjamin REGONESI porte à la connaissance du Conseil Municipal la demande d'habitants de la Cité Nouvelle et du HLM Jean Jaurès de reprendre la réflexion sur la mise en place de composteurs collectifs. Julie NAUDET indique avoir contacté le SMD3 lorsque la question a été posée, mais qu'à l'époque la commune n'était pas sous gestion SMD3 et que le SMD3 ne pouvait donc pas intervenir. Gerard SAURIN indique qu'il recontactera le SMD3. Stéphane RIDOIN indique que la réflexion devra être poussée sur les types de composteurs, pour éviter les nuisances possibles, et sur les référents bénévoles et salariés. Sandrine PEYROUNY indique que s'il faut investir pour avoir un service correct et pérenne, cela vaut le coup.
- Benjamin REGONESI porte à la connaissance la question d'habitants de la Cité Nouvelle concernant la remise en état des rues Pierre Sémard et rue du stade, pour les parkings, routes et trottoirs.

Gérard SAURIN indique que ce sera possible, mais qu'il faudra prendre en compte le coût des opérations.

Frederic CELERIER indique que plusieurs modes de rénovations sont possibles, et qu'il sera possible de proposer plusieurs alternatives aux habitants. Etant donné que la question des moyens à disposition de la CCIVS est posée, il faudra certainement prioriser les routes dans la remise en état.

Fin du conseil à 21h36.

Le secrétaire de séance

Benjamin Regonesi



